



Avis d'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public communal

La commune de Venneçy lance un avis public en vue d'une mise à disposition d'un emplacement, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du Domaine Public, telle que définie par les dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet : Installation d'un distributeur de produits locaux.

La présente procédure de publicité est initiée conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

La publicité est organisée par :

La Mairie de Venneçy
13 Rue de Neuville
45760 VENNECY
Téléphone : 02.38.75.97.04
Courriel : dgs@venneçy.fr

Le présent avis d'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public communal, porte sur un projet d'installation d'un distributeur de produits locaux, Rue de Maison rouge. Il comporte deux annexes :

- Le cahier des charges comportant le descriptif du projet ;
- Le plan d'implantation du projet retenu

Date prévisionnelle d'attribution de l'AOT:

17 mars 2025